

« DEVENIR SYNDIC BÉNÉVOLE »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PARTICULIERS

Réf. : FRT27A



DEVENEZ SYNDIC BÉNÉVOLE ET PRENEZ EN MAIN LA GESTION DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

Vous souhaitez réduire les coûts de gestion, comprendre vos droits et obligations, et assurer un suivi efficace de votre immeuble ?

Grâce à une approche claire et pratique, vous apprendrez tout ce qu'il faut savoir sur le rôle de syndic : ses missions, ses responsabilités, ses outils et surtout, comment gérer votre copropriété de manière efficace, transparente et sereine.

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- Les bases juridiques et réglementaires du rôle de syndic,
- Les missions administratives, financières et techniques essentielles,
- Comment organiser une assemblée générale et rédiger un procès-verbal,
- La lecture et le suivi des comptes de copropriété,
- La gestion des travaux, sinistres et prestataires,
- Les bonnes pratiques pour éviter les litiges et communiquer avec les copropriétaires.

Être syndic bénévole, c'est bien plus qu'une fonction de gestion : c'est un **levier concret pour maîtriser vos charges, valoriser votre patrimoine et renforcer la vie collective** de votre copropriété.

En suivant cette formation, vous bénéficierez :

- D'un contenu accessible et structuré, même sans connaissances préalables,
- De cas pratiques et outils concrets directement applicables,
- D'un accompagnement pédagogique pas à pas, pour avancer en toute confiance.

Ne laissez rien au hasard !

Prenez le contrôle de votre copropriété dès aujourd'hui et assurez une gestion claire et efficace.

OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Comprendre les missions et responsabilités du syndic bénévole,
- Maîtriser le cadre juridique et réglementaire (lois, règlements, majorités en AG),
- Organiser les assemblées générales et rédiger les documents officiels,
- Tenir la comptabilité de la copropriété et préparer un budget prévisionnel,
- Suivre l'entretien courant et planifier les travaux à long terme,
- Mettre en place des outils pratiques pour assurer une gestion transparente et éviter les litiges.

THÉMATIQUES

- Les fondamentaux du rôle de syndic bénévole
- Cadre juridique et réglementaire
- Gestion administrative et communication
- Gestion comptable et financière
- Gestion technique et travaux
- Stratégies de réussite et outils pratiques.

« DEVENIR SYNDIC BÉNÉVOLE »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FRT27A



FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

Durée : 35 heures (100 % e-learning)

Objectif : acquérir toutes les compétences nécessaires pour exercer efficacement le rôle de syndic bénévole, réduire les coûts de gestion, sécuriser la copropriété et valoriser son patrimoine.

Programme : 6 modules

Vous souhaitez réduire les frais de syndic et mieux maîtriser la gestion de votre immeuble ?

Notre formation « **Devenir syndic bénévole** » est faite pour vous.

Grâce à une pédagogie claire et des cas pratiques, vous découvrirez tout ce qu'il faut savoir pour gérer votre copropriété : organisation des AG, suivi comptable, gestion des travaux, obligations légales... et transformer ce rôle en un véritable atout pour votre patrimoine.

MODULE 1 - LES FONDAMENTAUX DU RÔLE DE SYNDIC BÉNÉVOLE (6h)

- Définition, missions et responsabilités légales du syndic,
- Différences entre syndic professionnel et syndic bénévole,
- Relations avec le conseil syndical et l'assemblée générale,
- Limites de son pouvoir et risques encourus (civils et pénaux),
- Étude de cas : organisation d'une petite copropriété.

> QCM d'évaluation

MODULE 2 - CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE (6h)

- Le règlement de copropriété et son importance,
- Les textes de référence : lois de 1965, ALUR, ELAN, Climat & Résilience,
- Les règles de majorité en AG (simple, absolue, double),
- Obligations de transparence et communication avec les copropriétaires,
- Cas pratique : analyse d'un règlement de copropriété.

> QCM d'évaluation

MODULE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMUNICATION (5h)

- Convocation et tenue des assemblées générales,
- Rédaction des procès-verbaux et suivi des résolutions,
- Communication efficace avec les copropriétaires,
- Gestion des conflits et médiation,
- Ateliers pratiques : modèles de courriers, comptes rendus.

> QCM d'évaluation

MODULE 4 - GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE (6h)

- Ouvrir et gérer le compte bancaire séparé de la copropriété,
- Budget prévisionnel et appels de fonds,
- Comptabilité de trésorerie vs comptabilité d'engagement,
- Contrôle des dépenses et lecture des annexes comptables,
- Cas pratique : établissement d'un budget prévisionnel.

> QCM d'évaluation

MODULE 5 - GESTION TECHNIQUE ET TRAVAUX (6h)

- Suivi de l'entretien courant (contrats, prestataires),
- Gestion des sinistres et assurances,
- Travaux urgents vs travaux votés en AG,
- Plan pluriannuel de travaux (PPT) et DPE collectif,
- Cas pratique : choix d'un devis et vote en AG.

> QCM d'évaluation

MODULE 6 - STRATÉGIES DE RÉUSSITE ET OUTILS PRATIQUES (6h)

- Organiser son temps et ses priorités en tant que bénévole,
- Outils numériques pour la gestion (logiciels, plateformes),
- Check-lists et documents indispensables,
- Bonnes pratiques pour éviter les litiges,
- Atelier de synthèse : simulation de gestion complète d'une copropriété.

> QCM d'évaluation

COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI !
Votre copropriété mérite une gestion
transparente et efficace...

... pour transformer vos charges et vos obligations en un véritable levier
d'économies, de valorisation et de sérénité collective.

CADEAU DE BIENVENUE !



Documents BONUS
à télécharger

OFFERTS
POUR TOUTE INSCRIPTION

CONNECT  -FORM
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



SCANNEZ-MOI !

**RÉSERVEZ GRATUITEMENT
ET SANS ENGAGEMENT
VOTRE 1^{ER} RENDEZ-VOUS SUR
CALENDLY**



06 70 74 67 80



contact@connect-e-form.fr



www.connect-e-form.fr

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.